



**Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 10 rue Galvani

91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 10, rue Galvani  
91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'**association SECOURS ISLAMIQUE FRANCE**,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SECOURS ISLAMIQUE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe D de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriées dans les notes H « Le Compte de résultat par origine et destination 2023 (CROD) » et I « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2023 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons également vérifié qu'elles sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont correctement été appliquées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

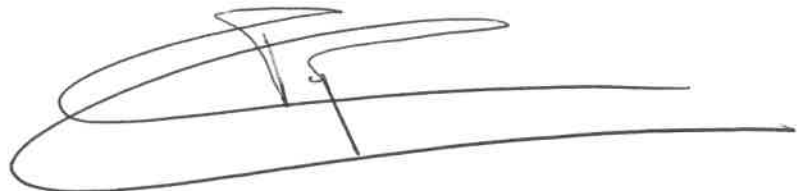
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 22 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

# BILAN

Bilan actif	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	631 243	467 561	163 683	188 192
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	115 494	-	115 494	115 494
Constructions	415 672	145 500	270 173	288 263
Installations générales, agencements aménag. const.	2 757 799	2 069 340	688 459	778 633
Installations techniques, matériels et outillages industriels	376 844	250 386	126 458	128 834
Autres immobilisations corporelles	3 545 716	3 085 546	460 170	517 996
Immobilisations corporelles en cours	48 565	-	48 565	44 053
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 013 925	-	3 013 925	3 013 925
Autres titres immobilisés	11 000 000	-	11 000 000	1 000 000
Prêts	68 859	4 259	64 600	-
Autres	170 997	-	170 997	147 334
<b>Total I</b>	<b>22 145 114</b>	<b>6 022 591</b>	<b>16 122 523</b>	<b>6 222 725</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Marchandises	207 480	-	207 480	303 179
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	95 588	67 136	28 452	6 128
Créances reçues par legs ou donations (A)	870	-	870	870
Autres créances	13 029 114	191 023	12 838 091	10 846 640
<b>Divers</b>				
Disponibilités	57 645 696	-	57 645 696	52 299 166
Charges constatées d'avance	2 953 435	-	2 953 435	2 379 502
<b>Total II</b>	<b>73 932 183</b>	<b>258 159</b>	<b>73 674 024</b>	<b>65 835 485</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)	3 596 193	-	3 596 193	278 392
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>99 673 490</b>	<b>6 280 750</b>	<b>93 392 740</b>	<b>72 336 602</b>

<b>Bilan passif</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>	<b>Net au 31/12/2022</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>57 569</b>	<b>57 569</b>
Fonds statutaires	57 569	57 569
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>29 157 438</b>	<b>27 066 862</b>
Réserves pour projets de l'entité	29 157 438	27 066 862
<i>Dont la réserve libre</i>	15 484 611	14 759 611
<i>Dont la réserve pour projets</i>	13 672 827	12 307 251
<i>Dont la réserve Waqf</i>		
<b>Report à nouveau</b>	-	-
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>3 027 271</b>	<b>2 090 576</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>32 242 278</b>	<b>29 215 008</b>
<b>Fonds propres consommables</b>	-	-
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>71 712</b>	<b>87 988</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>6 378</b>	<b>9 567</b>
<b>Total I</b>	<b>32 320 368</b>	<b>29 312 563</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>	-	-
<b>Fonds dédiés</b>	<b>39 064 511</b>	<b>25 743 004</b>
<b>Total II</b>	<b>39 064 511</b>	<b>25 743 004</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	<b>3 433 149</b>	<b>1 160 674</b>
<b>Provisions pour charges</b>	-	-
<b>Total III</b>	<b>3 433 149</b>	<b>1 160 674</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) (1)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	18 768	-
Emprunts et dettes financières diverses (1)	1 400	1 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 606 919	3 165 652
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 482 202	2 064 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	4 070 676	4 468 623
Instrument de trésorerie (2)	-	-
Produits constatés d'avance	7 042 635	6 353 303
<b>Total IV</b>	<b>16 222 599</b>	<b>16 053 259</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>	<b>2 352 114</b>	<b>67 101</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>93 392 740</b>	<b>72 336 602</b>
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	-
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

# COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 700	1 100
Ventes de biens et de services	127 785	114 624
Ventes de biens	89 531	81 036
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	38 254	33 587
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	75 129 855	52 641 823
Concours publics et subventions d'exploitation	3 083 922	3 310 383
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptib	-	-
Ressources liées à la générosité du public	47 327 470	35 824 213
Dont Dons manuels	47 327 470	35 824 213
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	24 718 464	13 507 227
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	79 169	26 051
Utilisation des fonds dédiés	8 079 378	7 884 856
Autres produits	355 001	125 037
<b>Total I</b>	<b>83 772 888</b>	<b>60 793 490</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	9 696 861	12 089 092
Variation des stocks	95 699	25 535
Autres achats et charges externes	11 454 300	10 564 803
Aides financières	5 764 177	6 931 343
Impôts, taxes et versements assimilés	607 566	535 055
Salaires et traitements	12 190 661	11 787 236
Charges sociales	3 239 770	3 050 260
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	651 152	828 400
Reports en fonds dédiés	21 400 884	10 708 628
Autres charges	11 261 005	653 632
<b>Total II</b>	<b>76 362 075</b>	<b>57 122 914</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>7 410 813</b>	<b>3 670 576</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	579 394	146 517
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	278 253	130 954
Différences positives de change	660 147	61 286
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 517 795</b>	<b>338 758</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 623 958	278 253
Intérêts et charges assimilées	543	65
Différences négatives de change	3 223 189	558 422
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>5 847 689</b>	<b>836 740</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>- 4 329 894</b>	<b>- 497 982</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>3 080 919</b>	<b>3 172 594</b>

<b>Compte de résultat</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>	<b>Net au 31/12/2022</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	78 464	7 037
Sur opérations en capital	16 277	20 525
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
<b>Total V</b>	<b>97 930</b>	<b>30 751</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	7 119	1 089 088
Sur opérations en capital	21 845	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>Total VI</b>	<b>28 964</b>	<b>1 089 088</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>68 966</b>	<b>- 1 058 337</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	122 614	23 681
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>85 388 613</b>	<b>61 162 999</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>82 361 342</b>	<b>59 072 423</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 027 271</b>	<b>2 090 576</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	52 390	50 639
Bénévolat	144 968	30 609
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	52 390	50 639
Personnel bénévole	144 968	30 609
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>



# **PARTIE 2**

# **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023**

## A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) de l'exercice clos le 31 décembre 2023, présente un total de **93 392 740 €** compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de **3 027 271 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

### 1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non gouvernementale, de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire agissant dans les domaines de l'assistance et de l'aide au développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
  - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
  - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
  - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
  - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
  - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
  - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
  - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
  - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

### 2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;
- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, Marseille acquise en 2019 non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 15 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 7 autres pays via des partenaires.

### **3- Moyens mis en œuvre par le SIF**

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des nouvelles ressources de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux événements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.

Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels comme le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR...), ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

## **C- Faits caractéristiques de l'exercice :**

### **1- Evénements significatifs de l'exercice :**

L'exercice 2023 a été marqué par la multiplication des crises dans plusieurs pays :

- Séismes en Turquie, en Syrie et au Maroc,
- Inondations en Lybie
- Conflit en Palestine

Afin de répondre à ces urgences humanitaires, le SIF a déployé des programmes pour le soutien des populations après avoir lancé des campagnes de collecte. Dans les comptes nous constatons une augmentation de 32% des dons liés à la générosité du public.

### **2- Evénements postérieurs à la clôture :**

Aucun événement postérieur à la clôture significatif n'est à mentionner.

## **D- Principes, règles et méthodes comptables :**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthode et de présentation**

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

## E- Note du bilan

### 1- Immobilisations

#### ❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'Association (essentiellement travaux d'aménagement de nos locaux des missions sociales France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules,) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

#### ❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive.
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

#### ❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2023, le SIF détient :

- 17 743 des 19 574 parts sociales composant le capital de la SCI SIFHABITAT (anciennement SIFMASSY). Cette dernière détient trois bâtiments :
  - Les locaux du SIF situés à Massy (91), 10 rue Galvani et à Saint-Denis (93), 58 boulevard Ornano.
  - Un immeuble d'habitation à Paris 19<sup>ème</sup>, 13 rue de Romainville

La valeur brute de ces titres s'élève à 2,9 M€. Les frais d'acquisition y afférents sont totalement amortis et sortis de l'actif du bilan.

Une opération de fusion absorption est réalisée le 24 juin 2023 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La SCI SIFMASSY a absorbé la SCI SIFHABITAT et la SCI SIFINVEST puis a été renommée SCI SIFHABITAT ;

- 5 700 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 €.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Au début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>En fin d'exercice</b>
- Concessions brevets licences marques logiciels	631 243			631 243
- Immobilisations incorporelles en cours	0			0
- Avances et acomptes	0			0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>631 243</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>631 243</b>
- Terrains	115 494			115 494
- Constructions - Bâtiments	415 672			415 672
- Constructions sur sol autrui	0			0
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 725 744	32 055		2 757 799
- Installations techniques, matériel et outillage	350 218	26 626		376 843
- Autres immobilisations corporelles	3 186 156	421 761	62 202	3 545 716
- Immobilisations corporelles en cours	44 053	4 512		48 565
- Avances et acomptes	0			0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 837 337</b>	<b>484 954</b>	<b>62 202</b>	<b>7 260 089</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Autres participations	3 013 925			3 013 925
- Autres titres immobilisés	1 000 000	10 000 000		11 000 000
- Prêts et autres immobilisations financières	151 593	116 918	28 656	239 855
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 165 518</b>	<b>10 116 918</b>	<b>28 656</b>	<b>14 253 781</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 634 098</b>	<b>10 601 872</b>	<b>90 857</b>	<b>22 145 115</b>

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- Matériel de bureau et informatique 180 K€
- Matériel de transport 130 K€
- Installations générales, agencements, aménagements 32 K€

Au titre de 2023, les sorties des immobilisations s'élèvent à 62.202 €.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2023 sont de 48.565 € contre 44.053 € en 2022. Le solde correspond notamment aux honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 26 130 € et des locaux de Saint-Denis pour 17 923 €.

Les immobilisations financières comprennent deux placements obligataires, le premier souscrit en 2022 pour un montant de 1 000 000 € et le second souscrit en 2023 pour un montant de 10.000.000 €.

## 2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2023 s'élève à 6.022.591 € contre 5.407.116 € en 2022.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 4.259 € comme en 2022.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	443 051	24 509		467 560
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>443 051</b>	<b>24 509</b>	<b>0</b>	<b>467 560</b>
- Terrains	0			0
- Constructions - Bâtiments	127 410	18 090		145 500
- Installations générales, agencements aménag. const.	1 947 110	122 230		2 069 340
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	221 384	29 002		250 386
- Autres immobilisations corporelles	2 668 161	458 276	40 890	3 085 547
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 964 065</b>	<b>627 598</b>	<b>40 890</b>	<b>5 550 772</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Participations et créances rattachées	0			0
- Prêts	4 259			4 259
- Autres	0			0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 259</b>
<b>Total des amortissements et des dépréciations</b>	<b>5 411 375</b>	<b>652 106</b>	<b>40 890</b>	<b>6 022 591</b>

### 3- Stocks

Ils sont composés de fournitures destinées à des projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence, qui permettra de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envois de conteneurs d'urgence humanitaire. Les stocks peuvent se situer soit en France, soit sur les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et fournitures destinées à la consommation interne ou à des distributions aux bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires). A la clôture de l'exercice, il a été pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stocks. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de toute perte de valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2023, le stock global s'élève à 207.480 € contre 303.179 € en 2022. Il se décompose de la manière suivante :

▪ Stocks – France	207.480 €
▪ Stocks – Missions Internationales	0 €

### 4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13.365.428 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>239 856</b>	<b>27 600</b>	<b>239 856</b>
Créances rattachées à des participations		0	0
Prêts	68 859	27 600	68 859
Autres	170 997	0	170 997
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>13 125 572</b>	<b>8 390 230</b>	<b>4 735 342</b>
Créances clients et comptes rattachés	95 588	28 452	67 136
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	13 029 114	8 360 908	4 668 206
<b>Total</b>	<b>13 365 428</b>	<b>8 417 830</b>	<b>4 975 197</b>

Les créances en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31 décembre 2023.

Le poste clients et comptes rattachés se compose de créances sur les clients de la friperie, dont la majeure partie a été provisionnée.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

▪ SCI SIFHABITAT	5.216.054 € (dont 4 668 206 € de prêt pour financer l'achat d'un immeuble à Paris destiné à des logements sociaux)
▪ Soldes subventions bailleurs (*)	6.790.654 €
▪ Solde des partenaires – projets internationaux	103.013 €



(\*) Ce solde se compose de fonds restant à recevoir de bailleurs finançant en grande partie des projets d'urgence.

## 5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2023, les produits à recevoir s'élèvent à 480.696 € et se décomposent comme suit :

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	6 109
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	19 764
Disponibilités - produits à recevoir	454 823
<b>Total</b>	<b>480 696</b>

Le produit à recevoir de 6.109 € correspond à la facture à établir au titre des frais avancés à l'Association SIF-Ukraine ;

- (1) : Le produit à recevoir de 19.764. € correspond notamment à hauteur de 9.000 € à la subvention obtenue au titre des contrats aidés et à hauteur de 9.460 € à la subvention Episol Maraudes ;
- (2) Le produit à recevoir de 454.823 € correspond aux intérêts courus non échus sur les placements au titre de 2023.

## 6- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2023 s'élèvent à 57.645.696 € contre 52.299.166 € en 2022. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse au 31/12/2023, essentiellement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation et des intérêts courus sur obligations et autres placements.

Les disponibilités en monnaies étrangères détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées à la clôture aux taux officiels du 31 décembre 2023. Les différences de change positives ou négatives constatées ont été enregistrées en résultat financiers au titre des gains ou des pertes de change.

## 7- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2023 mais rattachées à des opérations concernant l'année 2024. Ainsi le principe comptable d'indépendance des exercices est respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 est 2.953.435 € contre 2.379.502 € en 2022. Les principaux montants sont :

- CCA sur les missions internationales et les conventions partenaires 2.814.459 €
- CCA du Siège 138.976 €

## 8- Ecarts de conversion - Actif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours de change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'écart de conversion-actif correspond à une diminution de créance ou une augmentation de dette, résultat de la variation du cours de change : il s'agit d'une perte latente à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion-actif constatés à la clôture de l'exercice lors de la valorisation des dettes et des créances en devise font l'objet d'une provision pour risque de change.

On constate une forte augmentation de ce poste en 2023 qui s'élève à 3 596 193 €. Elle est principalement liée à la chute du cours de la livre Syrienne (SYP).

## 9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	57 569							57 569
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecarts de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Réserves pour projets de l'entité	27 066 862	2 090 576	0					29 157 439
<i>Réserve libre</i>	<i>14 759 611</i>	<i>725 000</i>						<i>15 484 611</i>
<i>Réserves waqfs</i>	<i>0</i>							<i>0</i>
<i>Réserve projets</i>	<i>12 307 251</i>	<i>1 365 576</i>						<i>13 672 827</i>
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	2 090 576	-2 090 576		3 027 271				3 027 271
<b>Situation nette</b>	<b>29 215 008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 027 271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 242 278</b>
Fonds propres consommables	0							0
Subventions d'investissement	87 988					16 277		71 712
Provisions réglementées	9 568					3 189		6 379
<b>TOTAL</b>	<b>25 614 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 027 271</b>	<b>0</b>	<b>19 466</b>	<b>0</b>	<b>32 320 369</b>

La situation nette au 31 décembre 2023 est de 32.242.278 € contre 29.215.008 € en 2022. Elle se décompose à hauteur de :

- +57.569 € des fonds propres sans droit de reprise ;
- +29.157 439 € des réserves de l'entité ;
- + 3.027.271 € de l'excédent de l'exercice.

### ❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde des fonds propres sans droit de reprise au 31 décembre 2023 est de 57.569 € comme en 2022. Ces fonds se composent de ressources appartenant à l'association de manière définitive. C'est le premier financement reçu par le SIF en 1991 pour financer sa première campagne de démarrage.

## ❖ Réserve de l'entité

La réserve de l'entité est composée des sommes affectées des résultats antérieurs sur décision de l'Assemblée générale. Ces sommes sont de deux natures :

- La réserve dédiée aux projets : elle est constituée par les fonds non affectés de la Zakat Al Maal destinés à financer les missions sociales ;
- La réserve libre : elle est constituée par une partie des fonds non affectés.

## ❖ Résultat comptable de l'exercice

### Affectation du résultat 2022

Ce poste fait apparaître le résultat 2022 qui a été affecté par approbation de l'Assemblée Générale pour 725 000 € en réserve libre. Il est également composé de l'excédent comptable définitivement issu de l'utilisation de la réserve projets inférieure aux mises en réserve dédiées aux projets. Le solde est affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de 1.365.576 € net en augmentation de la réserve projets.

### Excédent de l'exercice 2023

L'excédent de l'année 2023 est de + 3.027.271 €.

<b>Résultat</b>	<b>+ 3.027.271 €</b>
Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets	+ 1 507 271 €
Dont résultat en provenance des fonds généraux	+ 1 520 000 €

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants ;
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales).

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

## ❖ Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Montant nominal :</b>				
Affectés à des biens non renouvelables	114 041			114 041
Affectés à des biens renouvelables				0
<b>TOTAL</b>	<b>114 041</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 041</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>				
Affectés à des biens non renouvelables	26 053	16 276		42 330
Affectés à des biens renouvelables				0
<b>TOTAL</b>	<b>26 053</b>	<b>16 276</b>	<b>0</b>	<b>42 330</b>

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2023 se compose de :

- 20 650 € de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- 24 651 € de la subvention de la DRIHL 2020-2021 ;
- 68 740 € de la subvention de DDETS 91 pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ.

❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 20.650 €. Elle est destinée à financer sa mise en place ;

A la clôture de l'exercice 2023, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 2.065 € en fonction du rythme d'amortissement de l'ERP.

❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » ;

A la clôture de l'exercice 2023, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 9.281 €.au rythme de l'immobilisation financée par la subvention.

❖ Subvention de la DDETS 91 :

En novembre 2021, une subvention d'investissement a été reçue pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour pour un montant de 68 740 €. Elle est conclue pour une durée de cinq ans ;

A la clôture de l'exercice 2023, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 4.931 €.au rythme de l'immobilisation financée par la subvention.

➤ **Provisions réglementées**

	01/01/2023	+	-	31/12/2023
Amortissements dérogatoires	9 567		3 189	6 378
<b>TOTAL</b>	<b>9 567</b>	<b>0</b>	<b>3 189</b>	<b>6 378</b>

**Répartition des dotations et reprises :**

Exploitation	3 189
Financières	
Exceptionnelles	

En 2017, un amortissement dérogatoire a été constaté au titre des immobilisations affectées au centre d'hébergement des migrants (CHM) de Massy pour 46.767€. Fin 2020, une reprise a été constatée pour 15 662 € au titre du projet CHM de Massy.

A la clôture de l'exercice 2023, une reprise est constatée de 3.189 € comme en 2022.

## 10-Etat des provisions

### ❖ Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges notamment litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et conseils des avocats ;
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	49 141				49 141
Provision pour litiges prud'hommaux	149 769		38 000		111 769
Provisions pour risque sur avois à l'étranger	37 231				37 231
Provision pour risque de change	278 253	2 623 958	278 253		2 623 958
Provisions pour autres risques	646 279		35 230		611 049
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 674</b>	<b>2 623 958</b>	<b>351 483</b>	<b>0</b>	<b>3 433 148</b>

#### Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		0	73 230
Financières		2 623 958	278 253
Exceptionnelles			

La provision pour litiges prud'hommaux a été ajustée en fonction de l'estimation faite par le conseil juridique avec une reprise non utilisée de 38.000 €.

La provision pour risque de change s'élève à 2.623.958 €. Elle correspond à la couverture des pertes de change latentes. En effet, un certain nombre de subventions importantes reçues par le SIF concerne nos opérations en Syrie où les conventions ne peuvent être signées qu'en monnaie locale, la livre syrienne (SYP). Durant l'exercice clos au 31 décembre 2023, le cours monétaire du SYP a été divisé par trois. Les contrats étant passés en monnaie locales au même titre que les exécutions, cette chute de la monnaie n'a pas impacté nos actions. Cependant, la comptabilité du SIF étant tenue en Euros, cette perte de valeur monétaire a été constatée dans nos livres à la clôture.

Par application de l'article 420-6 du Plan Comptable Général, le montant de la dotation a été limitée à l'excédent des pertes sur les gains, car nos opérations ont des termes suffisamment voisins. En effet selon le même article les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

### ❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	67 136				67 136
Dépréciation autres créances	191 023				191 023
<b>TOTAL</b>	<b>258 159</b>	-	-	-	<b>258 159</b>

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est probable à chaque clôture. Aucun changement n'est constaté à fin 2023 comme en 2022.

## 11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés obéissent aux règles suivantes :

- Les fonds dédiés sont rattachés à des projets définis ;
- Les fonds dédiés sont représentés en fonction de la nature des ressources (subventions d'exploitation, contributions financières et ressources liées à la générosité du public) ;
- La présentation des utilisations et reports en fonds dédiés dans le compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation.

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- Participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'Association ou d'une cause particulière entrant dans le champ de son objet social ;
- Être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Au 31 décembre 2023, le montant des fonds dédiés s'élève à **39.064.511 €** contre **25.743.004 €** en 2022. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons manuels, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subvention d'exploitation (194)	1 529 175	127 394	462 916	0	1 193 652
Contributions financières d'autres organismes (195)	742 134	2 138 492	11 159	0	2 869 468
Ressources liées à la générosité du public (196)	23 471 695	19 134 998	7 605 303	0	35 001 390
<b>TOTAL</b>	<b>25 743 004</b>	<b>21 400 884</b>	<b>8 079 378</b>	<b>0</b>	<b>39 064 511</b>

### 11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés, **35.001.390 €**, représentent le principal poste du total des fonds dédiés, soit 90% du total des fonds dédiés. L'augmentation significative de ce poste est liée à l'augmentation exceptionnelle des dons manuels collectés lors des crises humanitaires de cette année 2023.

La définition de l'objectif d'une collecte est primordiale. Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social de l'Association ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice.

Le Secours Islamique France utilise les dons selon le souhait exprimé par ses donateurs. Si les fonds n'ont pas été entièrement utilisés dans l'année, ils sont affectés en fonds dédiés et seront exécutés ultérieurement.

Aux fonds antérieurs, au 31/12/2022, sont ajoutés en ressources les dons reçus en 2023, et soustraits en emplois les réalisations de projets (pris sur les fonds concernés par ces projets) et les frais de gestion.

Ceux-ci sont imputés sur l'ensemble des fonds au prorata des dons reçus. Toutefois, des taux d'imputation spécifiques sont appliqués sur certains fonds sur décision de la Commission financière du Conseil d'Administration.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Ressources liées à la générosité du public (196)</b>	<b>23 471 695</b>	<b>19 134 998</b>	<b>7 605 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 001 390</b>	<b>2 587 624</b>
Chèques service	33 395					33 395	33 395
Projet de Développement	83 042	41 985	0			125 027	125 027
Urgences	1 945 796	390 102	1 152 859			1 183 038	
Come de l'Afrique	3 359	0	3 359			0	
Egypte	12 113					12 113	12 113
Maroc	24 902	0	24 902			0	
Séisme Java Indonésie	25 344					25 344	25 344
Rohingyas	706 067	37 771				743 838	743 838
Réfugiés Migrants	41 496	39 255				80 751	80 751
Tchétchénie	79 429					79 429	79 429
Zakat al Maal France	1 165 801	1 160 924	694 291			1 632 434	
Crise Palestinienne	2 127 419	3 721 298	384 459			5 464 259	
Crise Syrienne	93 842	0	93 842			0	
Crise Yéménite	1 585 855	431 535	228 554			1 788 836	
Iran	8 590					8 590	8 590
Palestine	1 181 669	35 460	0			1 217 130	1 217 130
Zakat al Maal Palestine	5 721 035	3 234 836	1 205 496			7 750 376	
Cadeau de l'Aïd	250 046	134 001	250 046			134 001	
Caisse des Orphelins	4 890 789	1 860 201	1 067 434			5 683 556	
Puits participatif	2 042 405	940 161	1 283 018			1 699 548	
Enfance	453 682	0	453 682			0	
Ecole Malentendants soudan	12 684					12 684	12 684
Parrainage Orphelins Madagascar	20 177	0	20 177			0	
Puits Soudan	70 943					70 943	70 943
Microcrédits Palestine	11 689					11 689	11 689
Parrainage Orphelins Sénégal - ancien tarif	140 293	0	140 293			0	
Enfance Palestine	119 697	31 041	0			150 737	150 737
Social Orphelin HAM	15 944					15 944	15 944
Moustiquaires	8					8	8
Eau	248 757	298 148	248 757			298 148	
Nourir Nécessiteux	275 494	0	275 494			0	
Zakat Al Fitr	7 278	0	7 278			0	
Sacrifices Groupe A	14 676		14 676			0	
Sacrifices Groupe B	57 975		57 975			0	
Inondations Libye		692 872				692 872	
Parrainage Orphelins Palestine		2 324 885				2 324 885	
Puits individuel		76 482	-1 291			77 772	
Séisme Maroc		811 458				811 458	
Seismes Turquie-Syrie		2 872 584				2 872 584	

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 9.638.735 € en 2022 à 19.134.998 € en 2023 et représente 40 % du total des dons collectés courant 2023.



Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 6.196.852 € en 2022 à 7.605.303 € en 2023.

Ces données sont une image de la situation au 31 décembre 2023 : une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée au cours du 1er semestre 2024.

Le SIF dépend en majeure partie des fonds propres pour financer ses missions ; les fonds dédiés servent à établir des projections opérationnelles, ce qui permet une gestion sans rupture des programmes.

Plus généralement, le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- Certains projets pluriannuels qui engendrent un décaissement sur plusieurs années : une partie des sommes affectées à ces projets resteront un temps en fonds dédiés.
- La volonté du SIF de suivre en direct un maximum de ses programmes et opérations humanitaires (en tant qu'opérateur direct). Ses missions sociales se développent progressivement chaque année, le SIF souhaitant prendre le temps de mettre en place des projets de qualité (impact à plus long terme, retour vers l'autonomie des populations bénéficiaires).

Une fois ces sommes comptabilisées en fonds dédiés, elles servent exclusivement à la réalisation de missions sociales. Plus aucun frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ne peuvent être imputés.

De plus, chaque fonds dédié est suivi distinctement et est utilisé conformément à son objet (géographique et/ou thématique).

Par ailleurs, les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé servent au financement de projets, au règlement des frais de fonctionnement ou de recherche de fonds, et sont constitutifs du résultat net s'ils n'ont pas été utilisés à la clôture de l'exercice.

Cet excédent peut ensuite, sur décision de l'Assemblée Générale, être affecté en fonds propres (réserves) dont il faut souligner l'importance, tant vis-à-vis de nos bailleurs de fonds que de nos donateurs, car ils permettent au SIF d'assurer le développement et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales.

## **11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation**

Les fonds dédiés issus des subventions d'exploitation, 1.193.652 €, représentent 3 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a baissé, passant de 638.628 € en 2022 à 127.394 € en 2023 et représente 4 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2023.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de 726.808 € en 2022 à 462.916 € en 2023.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 1.529.175 € en 2022 à 1.193.652 € en 2023.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :



Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation (194)</b>	<b>1 529 175</b>	<b>127 394</b>	<b>462 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 193 652</b>	<b>734 543</b>
DRIHL 93 2022 - ETP TS Maraudes sociales	115 897					115 897	
DDETS 91 2022 - CHU Femmes Massy	49 132		44			49 088	
DDETS 91 - CHM MASSY 2018	31 826		22 822			9 004	
DRIHL 93 2022 - Maraudes renforcées PH 21-22	35 899					35 899	
DRIHL 93 2022 - CHU Livry Gargan PH 21-22	12 244					12 244	
DRIHL 93 2022 - Maraudes sociales	7 514					7 514	
DDETS 91 2022 - MAB Femmes Massy	51 958					51 958	
DDETS 91 2021 - CHU Femmes Massy	65 881					65 881	65 881
DDETS 91 2022 - PH Ext Hor CAJ	4 950					4 950	
FONJEP	958		958			0	
DDCS 91 - CHUM 2020	13 227					13 227	13 227
DRIHL 93 - CHM EPINAY 2018	48 416					48 416	48 416
DRIHL 93 - CHM AUBERVILLIERS 2018	80 616					80 616	80 616
DRIHL 93 - PH 2020-2021	29 511					29 511	29 511
DRIHL 93 - PH 15-16	876					876	876
DRIHL 93 - PH 16-17	25 981					25 981	25 981
DRIHL 93 - PH 17-18	95 079					95 079	95 079
CDCS Mali 2020-2022 Tombouctou	107 108		107 108			0	
AMBASSADE DE FRANCE AU PAKISTAN	1 179					1 179	1 179
DRHIL 94 - CHM THAIS	270 260					270 260	270 260
AFD MALI 2019 PREBEC banque de Céréales	377 145		331 983			45 162	
CDC KENYA 2020 COVID	8 740					8 740	8 740
CDCS 2021 PALESTINE	85 013					85 013	85 013
DDCS PH91 17-18	7 970					7 970	7 970
CONSORTIUM ACTED CDCS KENYA 2020	1 794					1 794	1 794
DDETS 91 - MAB Massy		83					83
DRIHL 93 2022 - Maraudes renforcées PH 22-23		31 857				31 857	
DRIHL 93 2023 - CHU Livry Gargan PH 22-23		9 523				9 523	
DRIHL 93 22 - 23 - EPISOL Etudiant		31 532				31 532	
MEAE/CDCS Reponse d'urgence inondations PAKISTAN		54 399				54 399	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

MAB : Mise à l'abri

CHM : Centre d'Hébergement des Migrants

EPISOL : Epicerie Solidaire

AFD : Agence Française de Développement

CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

CCAS : Centre Communal D'Action Social

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

### 11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Les fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes, 2.869.468 €, représentent 7 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » s'élève à 2.138.493 € en 2023 et représente 9 % du total des contributions comptabilisées en 2023.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » a baissé, passant de 961.196 € en 2022 à 11.159 € en 2023.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 742.134 € en 2022 à 2.869.468 € en 2023.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes non consommées à la clôture de l'exercice :

Contributions financières d'autres organismes (196)	742 134	2 138 492	11 159	0	0	2 869 468	424 628
UNHCR SY PRJ 01 SHELTER DAMAS 2017	3 987					3 987	3 987
UNHABITAT SYRIE 2020	76					76	76
FAO NIGERIA 2017	10 889					10 889	10 889
FAO TCHAD-3-2011	30					30	30
OCHA SYRIE 2020	192 154					192 154	192 154
OCHA SYRIE 2021	43 003					43 003	43 003
GIZ Projet enfance MOPTI 2019	122 331					122 331	122 331
WFP Cash Project FFA Upper District	11 159		11 159			0	
WFP Food Project FFA Upper District	30 429					30 429	
WFP Food Project FFA Chitral District	12 050					12 050	
WFP Cash Assistance Lakarna	87 421					87 421	
WFP PK02 NUTRITION 2015	1 411					1 411	1 411
PAM TCHAD 2018	2 130					2 130	2 130
UNICEF Tchad 2011	8 580					8 580	8 580
WFP LIBAN 2020	39 646					39 646	39 646
WFP ORAKZAI PAKISTAN	22 736					22 736	
CDC NIGERIA 2017	104					104	104
ACTED 2022 Food assistance	13 542					13 542	
DOTASIF Dotation retanbilité	96 117	69 549				165 666	
FAO TCHAD - 2 2011	286					286	286
ECHO PARIRAC 2 MADAGASCAR 2020	44 054					44 054	
UE CONVENTION MALI 2019		29 979				29 979	
ECHO HIP MADAGASCAR 2021		261 175				261 175	
AXIAN Madagascar		178				178	
UNHCR Pakistan - Vocational Training		104 205				104 205	
SIAPEP Pakistan Kitchen Garden		11 464				11 464	
OCHA Projet Syrie 2022		202 512				202 512	
SIAPEP 2 - Livelihood Models of Selling Vegetables		1 108				1 108	
BID Subvention Burkina		8 358				8 358	
UNHCR SYRIE - DAMAS 2023		579 064				579 064	
WFP Cash Assistance Lasbela		43 267				43 267	
WFP Cash Assistance Lower Dir, KP		129 695				129 695	
WFP Cash Assistance Pishin		33 865				33 865	
WFP Cash Assistance Shikarpur		90 033				90 033	
WFP Cash Assistance Lower Dir, KP (suite 2214)		146 281				146 281	
WFP Cash Project FFA Chitral District		230 178				230 178	
WFP Cash Project FFA Khyber District		116 281				116 281	
WFP Food Project FFA Khyber District		17 608				17 608	
WFP Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral		49 470				49 470	
WFP ORAKZAI 2021		13 380				13 380	
WFP ORAKZAI 2022		845				845	

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande

UN : Nation Unies

OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF: United Nations Children's Fund

WFP : Programme alimentaire mondial

ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne

FMR : Fondation Muslim Relief

## 12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2023 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	18 768	18 768		
- à 1 an au maximum à l'origine (**)	18 768	18 768		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	1 400	0	1 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 606 919	2 606 919		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	2 482 202	2 482 202		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (*)	4 070 676	4 070 676		
<b>TOTAL</b>	<b>9 179 964</b>	<b>9 178 564</b>	<b>1 400</b>	<b>0</b>

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Fournisseurs des missions internationales (FNP)	1.417.359 €
Fournisseurs France (FNP)	513.380 €
SIF Habitat	114.000 €
Wadi Elhinewa Emergency	60.353 €
Egencia	44.603 €
Baker Tilly	38.400 €
LS Group Alliance	35.742 €

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés au 31 décembre 2023.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (*)	3.588.683 €
Compte courant Dotasif (**)	206 705 €

(\*) Les dettes partenaires se composent des sommes, restant à verser, à des partenaires réalisant des projets à l'international.

(\*\*) Les montants dus à Dotasif se composent, notamment, de :

- - 276.254 € du don Waqfs de 2023 ;
- + 69.549 € de contribution financière donnée au SIF de 2023.

### 13-Produits constatés d'avance (PCA)

Le montant total des produits constatés d'avance s'élève à 7.042.635 €.

Les subventions d'exploitation et les contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés. Pour les conventions pluriannuelles, seule la fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance.

Les principaux montants sont :

PCA	2023	2022
<b>PCA France</b>	<b>1 597 263</b>	<b>484 915</b>
<i>Déjeuners solidaires ST DENIS 2022-2023</i>		2 040
<i>Colis alimentaires 2022-2023</i>		150 949
<i>CHU Guttenberg</i>		53 427
<i>DRIHL 93 23-24 - CHU Livry Gargan</i>	39 300	
<i>Maraudes renforcées 2022-2023</i>		227 269
<i>CCAS/Mairie de St Denis - PH Déjeuners MDS 23-24</i>	1 241	
<i>DDETS 91 - PH Ext Horaires MAB</i>	29 974	
<i>EPI'SOL</i>	62 796	51 230
<i>KS Palestine</i>	-	13 632
<i>CDCS Maroc Urgence Séisme 2023-2024</i>	1 477 584	
<b>PCA Missions internationales</b>	<b>5 445 372</b>	<b>5 868 389</b>
<i>Corne d'Afrique BMZ 2021-2022</i>		719 926
<i>Corne d'Afrique BMZ</i>	466 379	
<i>Corne d'Afrique CDCS 2023-2024</i>	741 345	
<i>Nigéria CDCS 2023-2024</i>	495 021	
<i>Maroc CDCS 2023-2024</i>		
<i>Liban AFD 2022-2025</i>	484 325	
<i>Liban ECHO PARI 2021-2023</i>		424 163
<i>Madagascar ECHO 2021-2023</i>		127 001
<i>Mali AFD REGIONALE 2020-2023</i>		1 161 438
<i>Pakistan CDC - 2022-2023</i>		350 247
<i>Pakistan SIAP 2022-2023</i>		48 278
<i>Pakistan WFPG 2022-2023</i>		370 744
<i>Pakistan CDCS Project Pakistan</i>	130 499	
<i>Pakistan WFP</i>	25 025	
<i>Pakistan WFP Cash Assistance Killa Saifullah</i>	109 302	
<i>Pakistan WFP CBT Early Recovery Larkana</i>	116 046	
<i>Pakistan WFP CBT Sukkar, Sindh</i>	43 642	
<i>Palestine AFD 2022-2025</i>	291 389	663 431
<i>Sénégal AFD 2020-2023</i>		699 011
<i>Sénégal AFD 2021-2025</i>	166 806	348 082
<i>Syrie OCHA-2022-2023</i>		956 068
<i>Syrie OCHA SYRIE 202'</i>	978 950	
<i>Syrie UNICEF</i>	1 056 694	
<i>Tchad ECHO</i>	339 950	
<b>Total</b>	<b>7 042 635</b>	<b>6 353 304</b>

## 14-Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 930 738
Personnel - congés à payer	503 504
Personnel - autres charges à payer	214 854
Charges s/provision congés à payer	101 382
Organismes sociaux à payer	64 472
Etat charges a payer	253 188
Autres charges à payer	40 355
<b>Total</b>	<b>3 108 493</b>

### (\*) Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	1.417.359 €
Autres factures non parvenues	513.380 €

## 15-Ecarts de conversion - Passif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaies étrangères s'effectuent au cours de change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1er janvier 2017.

L'écart de conversion-passif correspond à une augmentation de créance ou une diminution de dette résultant de la variation du cours de change : il s'agit d'un gain latent à la clôture de l'exercice.

## F- Note sur le Compte de Résultat

### 1- Ventes de biens et services

Le solde des ventes de biens et de services en 2023 est de 127.785 € contre 114.624 € en 2022. Il correspond notamment pour 73.518 € aux parrainages d'entreprises comme en 2022.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire. Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du partenaire.

## 2- Concours publics et subventions publiques :

Les concours publics<sup>1</sup>, non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières d'une autorité administrative (qui ne sont pas des subventions) ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le SIF n'a pas reçu de concours publics en 2023.

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation<sup>2</sup>. Elles sont octroyées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial.<sup>3</sup>

En présence de subvention d'exploitation pluriannuelle :

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

---

<sup>1</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

<sup>2</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

<sup>3</sup> Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Libellé	2023	2022
Concours publics	0	0
Subvention des projets internationaux	1 962 256	2 148 270
AFD SA - Mali (1)		364 141
AFD Régional - Mali	699 011	251 798
CDC - Mali - Talibés	-107 108	409 779
AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro (1)		212 017
AFD Régional FIONG - Sénégal	181 276	772 595
AFD - Liban	439 522	70 533
AFD - Palestine	385 673	60 656
AMB- Pakistan		7 000
Autres	-	247
CDCS - Come d'Afrique	8 656	
CDCS - Nigéria	4 979	
CDCS - Pakistan	350 247	
Subvention des projets France	1 095 154	1 130 488
DDCS 91 HEBERGEMENT ALT	7 470	7 470
DDCS 91 CAJ 91	135 997	128 941
CAJ MASSY- SUBVENTION MAIRIE DE MASSY	4 000	3 000
DDCS 91 CHU MASSY	53 427	263 115
DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE	201 649	78 582
DDCS91 MAB-FEMMES-91	289 622	286 553
DRIHL 93 MARAUDES RENFORCEES	227 269	124 635
DRIHL 93 MARAUDE		150 000
DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS 2022-2023	2 839	5 000
DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS 2021-2022		1 818
EPISOL	81 707	8 000
DDCS 91 Extension horaires CAJ - (2)	12 488	4 950
DRIHL93 MARAUDES SOCIALES 21-22		31 000
DDETS MAB MAS 21-22		27 423
Autres		10 000
CDCS 2023-2024	22 416	
DDETS 91 - DOMICILIATION 2023	56 270	
Subvention des projets Fonds Privés	4 678	958
FONJEP - Volontariat de solidarité internationale	4 678	958
Autres subventions	21 833	30 667
Aide emploi	21 833	30 667
<b>Total</b>	<b>3 083 922</b>	<b>3 310 383</b>

### 3- Ressources liées à la générosité du public

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les mécénats ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

Au titre de l'exercice 2023, ces ressources proviennent exclusivement des dons manuels.

Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2023	2022
SECOURS ISLAMIQUE	2 702 591	2 549 030
AQIQA	0	69 120
EAU ET ASSAINISSEMENT	510 192	498 977
PUITS PARTICIPATIF	1 007 997	1 171 449
PUITS INDIVIDUEL	82 000	136 567
PROJET DE DEVELOPPEMENT	45 014	47 058
INTERETS BANCAIRES	1 024 606	464 612
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	1 178 418	1 097 180
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	42 087	47 949
URGENCES	355 645	1 070 807
WAQF	359 238	485 797
FONDS ENFANCE	255 499	308 261
PARRAINAGE PALESTINE	2 898 430	2 737 764
CADEAU DE L'AID	301 385	361 694
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 702 363	1 636 981
PARRAINAGE KENYA	135 149	87 935
PARRAINAGE LIBAN	98 800	79 404
CAISSE DES ORPHELINS	1 713 434	1 973 880
PARRAINAGE MADAGASCAR	146 825	156 520
PARRAINAGE MALI	405 265	427 848
PARRAINAGE MAROC	115 492	107 744
PARRAINAGE PAKISTAN	246 132	206 228
PARRAINAGE SENEGAL	410 798	400 003
PARRAINAGE SOMALIE	242 735	238 699
PARRAINAGE IRAK	143 362	125 861
ZAKAT AL MAAL	9 862 607	9 562 712
SOLIDARITE FRANCE	103 517	198 112
SOCIAL ORPHELIN HAM	0	3 096
ZAKAT AL MAAL FRANCE	1 244 689	1 278 682
CRISE YEMENITE	411 649	558 662
ENFANCE PALESTINE	29 429	31 262
CRISE PALESTINIENNE	3 921 357	727 702
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	3 468 242	2 244 928
CRISE SYRIENNE	121 866	108 435
CORNE DE L'AFRIQUE	816 756	3 881
CRISE IRAKIENNE	5 365	14 718
CAISSE SACRIFICES	2 900 144	2 812 965
ROHINGYAS	17 779	82 164
ZAKAT AL FITR	2 079 945	1 709 524
SEISME MAROC	2 155 327	
SEISMES TURQUIE - SYRIE	4 065 337	
<b>TOTAL</b>	<b>47 327 470</b>	<b>35 824 213</b>

Le montant des dons manuels en provenance de l'étranger au titre de l'exercice 2023 est de 479 068 € contre 436.559€ € en 2022.



#### **4- Contributions financières d'autres organismes privés**

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elles ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.<sup>4</sup>

Les contributions financières pluriannuelles obéissent aux mêmes règles applicables aux subventions d'exploitation pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

---

<sup>4</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3



Libellé		2023	2022
<b>Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international</b>		<b>24 629 766</b>	<b>13 457 379</b>
Mali	GIZ - ENF		219 764
Mali	UE - ENF	1 161 438	877 095
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo	795 629	993 188
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs	5 765 877	3 042 951
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus	8 839 494	4 470 891
Syrie	UNHCR - EARTHQUAKE	2 153 100	
Syrie	UNICEF - Back to educ° children&adolesc		167 056
Syrie	UNICEF -	1 117 705	
Syrie	OCHA - Provision of WASH Activities for affected populations in rural damascus and daraa governorates	585 940	693 157
Syrie	OCHA -	38 313	
Syrie	OCHA -	956 068	
Syrie	UNHABITAT - rehabilitation of secondary sewage network from city center to UNRWA		
Syrie	UNICEF 2019		
Liban	WFP - Food for training		2 382
Madagascar	ECHO -	261 175	306 758
Madagascar	Fondation AXIAN -	2 110	
Gaza	FMR Orphan project		58 548
Palestine	KS 2021	-13 632	-6 368
Pakistan	SIAP	55 296	34 141
Pakistan	WFP - ORAKZAI	93 943	446 749
Pakistan	WFP - unconditional relief cash assistance / Sanghar		60 479
Pakistan	WFP - unconditional relief cash assistant JAMSHORO		
Pakistan	WFP - Livelihood 2020-2021		
Pakistan	WFP - Food Project FFA Khyber District	17 608	241 658
Pakistan	WFP - Cash Project FFA Chitral District		280 644
Pakistan	WFP - Food Project FFA Upper District	49 470	296 628
Pakistan	WFP - Tharparkar and Sanghar	71 955	91 793
Pakistan	WFP - Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral		113 508
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lakarna		223 913
Pakistan	WFP - Cash Assistance Killa Saifullah	106 885	18 371
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lasbela	74 344	64 533
Pakistan	WFP - Cash Assistance Pishin	77 583	21 252
Pakistan	WFP - Cash Assistance Shikarpur	206 153	41 754
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lower Dir, KP	477 106	25 795
Pakistan	WFP CBT Early Recovery Larkana	104 094	
Pakistan	WFP CBT Sukkar, Sindh	27 407	
Pakistan	UNHCR Vocationnal Training	431 217	
Pakistan	CDCS	114 752	
Pakistan	WFP Cash Project FFA Chitral District	422 878	
Pakistan	WFP Cash Project FFA Khyber District	223 729	
Pakistan	WFP Cash Project FFA Upper District	-2 853	
Somalie	AAP 2021-2022		126 187
Somalie	BMZ 2021-2024	253 547	185 000
Somalie	VSF		359 553
Burkina-Faso	BID Burkina	64 499	
Tchad	ECHO - Humanité & Inclusion	96 934	
<b>Contributions financières avec d'autres organismes privés - France</b>		<b>88 698</b>	<b>49 848</b>
Divers		13 632	
	ANDES CNES EPISOL 93	5 517	5 318
	DOTASIF	69 549	44 530

<b>Total</b>	<b>24 718 464</b>	<b>13 507 227</b>
--------------	-------------------	-------------------



## 5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges passe de 26 051 € en 2022 à 79 169 € en 2023. Ces produits correspondent à hauteur de :

- +38 000 € au titre des litiges prud'homaux ;
- +35 230 € au titre des provisions pour risque.

## 6- Utilisation de fonds dédiés

Le produit de 2023 est 8 079 378 € contre 7 884 856 € en 2022 et se compose à hauteur de :

- +462 916 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +11 159 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +7 605 303 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

## 7- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2023 est de 355.001 € contre 125.037 € en 2022. Il correspond notamment à hauteur de +286.423 € aux gains de changes sur créances d'exploitation liées aux missions internationales.

## 8- Détail des charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 76 362 075 € en 2023 contre 57 122 914 € en 2022. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des nouveaux engagements en fonds dédiés de l'exercice et des autres charges.

Détail compte de résultat	2023	2022
Achats de marchandises	9 696 861	12 089 092
Variations de stocks	95 699	-25 535
Autres achats et charges externes	11 454 300	10 564 803
Aides financières	5 764 177	6 931 343
Impôts, taxes et versements assimilés	607 566	535 055
Salaires et traitements	12 190 661	11 787 236
Charges sociales	3 239 770	3 050 260
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	651 152	828 400
Reports en fonds dédiés	21 400 884	10 708 628
Autres charges	11 261 005	653 632
<b>TOTAL</b>	<b>76 362 075</b>	<b>57 122 914</b>

Les postes significatifs des charges d'exploitation sont :

- **Aide financière :**

Il s'agit soit d'une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ; ou bien d'une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.<sup>5</sup>

Ce poste comprend les aides données aux partenaires et des dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

Le solde comprend donc à hauteur de :

- 276.254 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons waqfs ;
- 5.487.923 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays et aux différents partenaires opérant en France et à l'étranger.

- **Dotation aux amortissements et provisions :**

Le solde correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations pour 651.152 €.

- **Report en fonds dédiés :**

Le solde au 31 décembre 2023 correspond à hauteur de 21.400.884 € aux ressources 2023 non utilisées.

Le solde des reports en fonds dédiés est réparti à hauteur de :

- 127.394 € de report sur subventions d'exploitation ;
- 2.138.492 € de report sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- 19.134.998 € de report sur les ressources liées à la générosité du public.

- **Autres charges :**

Le solde correspond principalement aux pertes de changes réalisées sur créances et dettes au moment des encaissements et décaissements. En effet, au même titre que pour les écarts de conversion actifs, la comptabilisation en euros d'opérations effectuées en devises, selon les règles et méthodes comptables en vigueur, génèrent la constatation de pertes et gains de change en fonction des fluctuations des cours des devises durant l'exercice comptable 2023.

- Explication des autres postes de charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole....
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...

---

<sup>5</sup> Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales internationales. La hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
  - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
  - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts forage puits, experts protection enfance, agronomes), ...

## 9- Détail du résultat financier

Produits financiers	2023	2022
Autres intérêts et produits assimilés (*)	579 394	146 517
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	278 253	130 954
Différences positives de change (***)	660 147	61 286
<b>TOTAL</b>	<b>1 517 795</b>	<b>338 758</b>

(\*) Le solde correspond notamment aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2023 pour 482.099 € et des revenus des créances rattachées à des participations pour 79.795 € ;

(\*\*) Le solde correspond la reprise de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2023 pour 278.253 € ;

(\*\*\*) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

Charges financières	2023	2022
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	2 623 958	278 253
Intérêts et charges assimilées (**)	543	65
Différences négatives de change (***)	3 223 189	558 422
<b>TOTAL</b>	<b>5 847 689</b>	<b>836 740</b>

(\*) Le solde correspond la dotation de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2023 ;

(\*\*) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(\*\*\*) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

## 10-Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2023	2022
Sur opérations de gestion	78 464	7 037
Prescription commerciale de dettes fournisseurs		
Autres produits exceptionnels	78 464	7 037
Sur opérations en capital	16 277	20 525
Quotes-parts de subventions d'investissement (*)	16 277	20 525
Produits de cession des immobilisations		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
Amortissement dérogatoire	3 189	3 189
<b>TOTAL</b>	<b>97 930</b>	<b>30 751</b>

Charges exceptionnelles	2023	2022
Sur opérations de gestion	7 119	1 089 088
Pénalités et amendes	7 119	19 211
Autres charges exceptionnelles		1 069 877
Sur opérations en capital	21 845	0
VNC des immobilisations cédées	21 845	
Autres charges exceptionnelles (*)		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (**)		
<b>TOTAL</b>	<b>28 964</b>	<b>1 089 088</b>

On note une diminution du poste liée à une aide financière exceptionnelle provisionnée dans les comptes 2022 au profit de Dotasif, afin de couvrir une moins-value latente constatée dans les comptes du fonds de dotation. Aucune provision n'a été constatée en 2023.

## 11-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 52.390 € en 2023 contre 50.639 € en 2022 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire sur la base des heures recensées. La valeur du bénévolat est de 144.968 € pour 12 584 heures en 2023.

## **G- Autres informations**

### **1- Effectif salarié**

L'effectif du Secours Islamique France au 31/12/2023 est de 165 salariés en France contre 152 en 2022.

Par ailleurs, l'effectif 2023 de tous les contrats des salariés à l'international est de 1 076.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	120
International - salariés nationaux	911
International - expatriés	45

### **2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration**

En plus des fonctions définies statutairement, le Président est le porte-parole de l'organisation et supervise les Relations extérieures et le Plaidoyer du Secours Islamique France.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 164 538 € pour l'année 2023.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 3 879 €, ces frais se composent de frais de déplacements.

### **3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres**

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 233 247 € pour l'année 2023. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 25 211 €. Ces frais se composent essentiellement de frais de déplacements.

## 4- Engagements hors bilan

### Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2023, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2023, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **251.452 €** contre **255.707 €** en 2022.

### Engagements reçus

Néant.

## 5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 se décompose comme suit :

- a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 96 000€ TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 K€ TTC

## 6- Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

Le SIF a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger :



Etat contributeur	Montat total des avantages et des ressources (en euros)
Suisse	5 741 995
Etats-Unis	1 862 067
Italie	1 741 645
Allemagne	282 889
Espagne	210 088
Luxembourg	126 492
Belgique	70 959
Pakistan	60 111
Arabie Saoudite	43 692
Qatar	33 594
Emirats Arabes Unis	26 083
Maroc	23 369
Autriche	14 049
Algérie	13 834
Royaume-Uni	11 406
Canada	9 757
Tunisie	6 439
Estonie	5 560
Irlande	5 531
Liban	4 341
Singapour	3 488
Malaisie	3 265
Madagascar	2 057
Turquie	1 857
Oman	1 100
Maurice	1 008
Cote d'Ivoire	912
Andorre	831
Sénégal	763
Pays-Bas	699
Portugal	681
Koweït	624
Egypte	572
Kenya	500
Danemark	443
Mauritanie	400
Norvège	394
Pologne	360
Vietnam	344
République Tchèque	267
Monaco	250
Chypre	250
Suède	178
Montenegro	144
Croatie	144
Hong-Kong	140
Thaïlande	71
Finlande	70
Japon	50
Hongrie	50
Chine	50
Malte	21
Islande	7
<b>Total</b>	<b>10 315 891</b>



La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que notre association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association. Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée auprès du Président, qui organisera les modalités de sa consultation.

## **H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023 (CROD)**

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public, ainsi que de leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>47 329 170</b>	<b>47 329 170</b>	<b>35 825 313</b>	<b>35 825 313</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 700	1 700	1 100	1 100
1.2 Dons, legs et mécénat		-		-
- Dons manuels	47 327 470	47 327 470	35 824 213	35 824 213
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>26 541 471</b>		<b>13 992 820</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	73 518		73 518	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	24 718 464		13 507 227	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 749 489		412 075	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>3 083 922</b>		<b>3 310 383</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>354 672</b>	<b>354 672</b>	<b>149 627</b>	<b>149 627</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>8 079 378</b>	<b>7 605 303</b>	<b>7 884 856</b>	<b>6 196 852</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 388 613</b>	<b>55 289 145</b>	<b>61 162 999</b>	<b>42 171 792</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>52 255 940</b>	<b>25 443 905</b>	<b>41 712 432</b>	<b>23 983 184</b>
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 809 356	1 751 004	2 709 421	1 610 247
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	48 821 452	23 067 769	38 463 989	21 843 915
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Plaidoyer	625 132	625 132	539 022	529 022
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 265 015</b>	<b>4 265 015</b>	<b>3 660 103</b>	<b>3 660 103</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 074 035	4 074 035	3 472 392	3 472 392
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190 980	190 980	187 711	187 711
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 692 931</b>	<b>814 456</b>	<b>2 602 005</b>	<b>2 259 212</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 623 958</b>	<b>476 609</b>	<b>365 574</b>	<b>365 574</b>
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>122 614</b>		<b>23 681</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>21 400 884</b>	<b>19 134 998</b>	<b>10 708 628</b>	<b>9 638 735</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 361 342</b>	<b>50 134 982</b>	<b>59 072 423</b>	<b>39 906 808</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 027 271</b>	<b>5 154 162</b>	<b>2 090 576</b>	<b>2 264 984</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>	<b>81 247</b>
Bénévolat	144 968	144 968	30 609	30 609
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	52 390	52 390	50 639	50 639
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>	<b>81 247</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>	<b>81 247</b>
Réalisées en France	197 358	197 358	81 247	81 247
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>	<b>81 247</b>

## 1- Produits par origine :

### 1-1 Produits liés à la générosité du public :

#### ❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie tel que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2023 est de 1 700 €.

#### ❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2023 et reçus jusqu'au 10 janvier 2024 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2023.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2023 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels passent de **35 824 213 €** en 2022 à **47 327 470 €** en 2023, soit une augmentation de 32%.

Le montant des dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation sont de **33 737 665 €** en 2023.

Les dons manuels non affectés (fonds général...) sont de **13 589 805 €** en 2023. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.



(Pour plus de détail voir la rubrique F.3 Ressources liées à la générosité du public)

❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

Aucun legs n'a été reçu sur l'exercice 2023.

❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le SIF ne dispose pas d'autres produits liés à la générosité du public.

## 1-2 Produits non liés à la générosité du public :

❖ Parrainage des entreprises :

Le solde du parrainage des entreprises s'élève à 73 518 € en 2023.

❖ Contributions financières sans contrepartie :

(Pour plus de détail voir rubrique F.4)

Le solde des contributions financières est de **24 718 464 €** en 2023 contre **13 507 227 €** en 2022 soit une augmentation de 83%. Cette variation est expliquée par des financements pour la Syrie très significatifs à hauteur de **20 252 127€** (notamment du bailleur UNHCR).

Ce solde est réparti à hauteur de :

- 24 643 398 € pour les missions internationales ;
- 5 517 € pour la France.

Le montant de la contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat de 2023 est de 69 549 €. La contribution correspond au résultat économique du fonds de dotation au titre de l'exercice 2023.

❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 1 749 489 €.

Ce solde correspond notamment à :

- 660 147 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères
- 499 443 € de produits financiers réintégrés dans les fonds dédiés ;

Le solde correspondant aussi à des produits divers : gain de changes sur créances, produits de cession, locations, produits exceptionnels, etc...

### **1-3 Subventions et autres concours publics :**

*(Pour plus de détail voir la rubrique F.2 – Concours publics et subventions publiques)*

Le montant des subventions d'exploitation est de **3 083 922 €** en 2023 contre **3 310 383 €** en 2022.

Le montant 2023 est principalement réparti comme suit entre projets internationaux et France (le reste correspondant à des aides à l'emploi et quote-parts de subventions virées dans le compte de résultat).

- 1 984 672 € pour le financement des projets à l'international ;
- 1 072 738 € pour le financement des projets en France ;

### **1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :**

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges est de **354 672 €** en 2023 contre **149 627 €** en 2022.

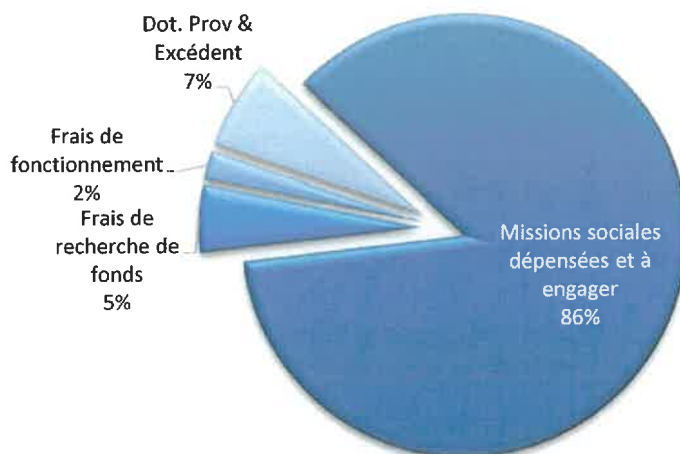
### **1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :**

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de **8 079 378 €**. Il se décompose comme suit :

- + 462 916 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
  - + 11 159 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
  - + 7 605 303 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.
- (Pour plus de détail voir la rubrique F.6)*



## 2- Les charges par destination :



- **86%** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
  - ✓ **61 % : missions dépensées en 2023 :**
    - **3 %** pour la France
    - **57 %** pour l'international
    - **1 %** en plaidoyer
  - ✓ **25 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
- **5 %** ont été utilisés en recherche de fonds
- **2 %** ont servi à financer les frais de fonctionnement
- **7 %** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **58 213 886 €** au titre de l'exercice 2023 contre **47 974 540 €** en 2022 soit une augmentation de 21%.

### 2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont augmenté de 25% en 2023 et s'élèvent à **52 255 940 €** contre **41 712 432 €** en 2022.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association** qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondants :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2023, le total des frais de supports aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales et financés par la générosité du public est de 4.1 M€ dont :

- 2 981 K€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 897 K€ relatifs aux missions sociales France
- 183 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

#### ❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France ont augmenté en 2023, passant à **2 809 356 €** d'exécutions de projets (dont **897 377 €** de frais de support intégrés) contre **2 709 421 €** en 2022.

Les missions sociales France se décomposent principalement en 2 grands programmes sociaux :

- **Urgence sociale : 2 254 597 €**
- **Insertion socio-éducative et professionnelle : 527 134 €**

#### ❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a augmenté de **27%** au cours de l'exercice 2023.

Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **38 463 989 €** en 2022 à **48 821 452 €** en 2023. Le montant des frais de support intégrés en 2023 est de **3 163 376 €**.

Chacune des missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

A noter que la rentabilité 2022 des dons WAQF perçue par le SIF en 2023 pour un montant de **44 530 €** a été engagé dans le projet « Chirurgie de la cataracte, au Burkina Faso »

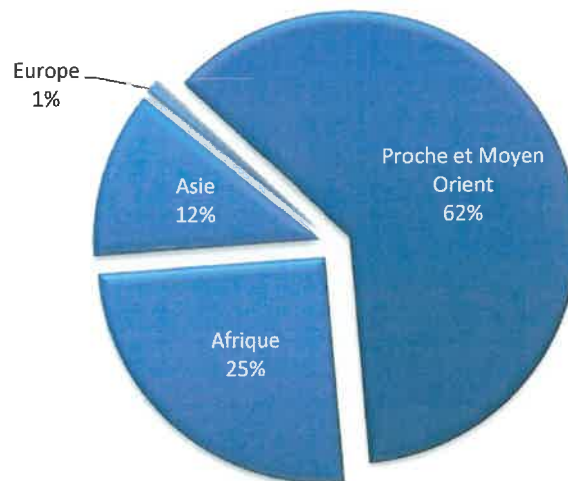
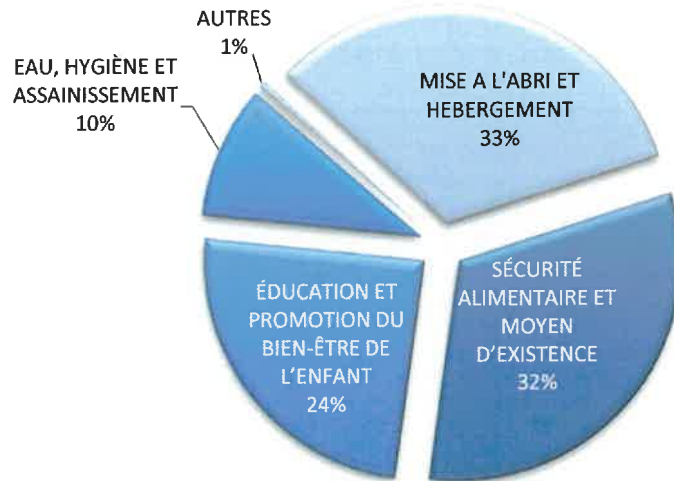
h



Le SIF a déterminé 4 axes majeurs d'intervention :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

### Missions sociales internationales par thème et zone géographique

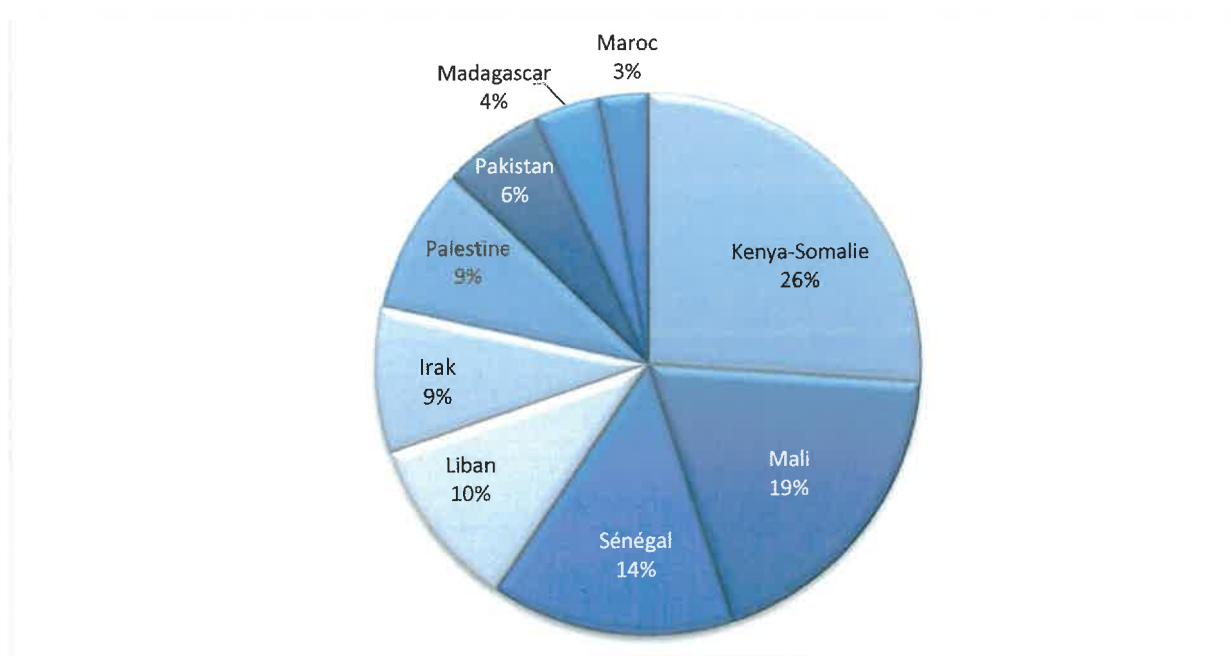


## 1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique diminue de **37%** passant de **16 368 019 €** en 2022 à **11 934 314 €** en 2023. La principale cause de cette variation réside dans des difficultés d'implémentation du projet parrainage orphelins à Gaza.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **4 751 191 €** (frais de support intégrés).

### Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



En 2023, Il n'y a pas eu d'intégration de nouveaux orphelins ; les cohortes sont restées les mêmes. Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2023, tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

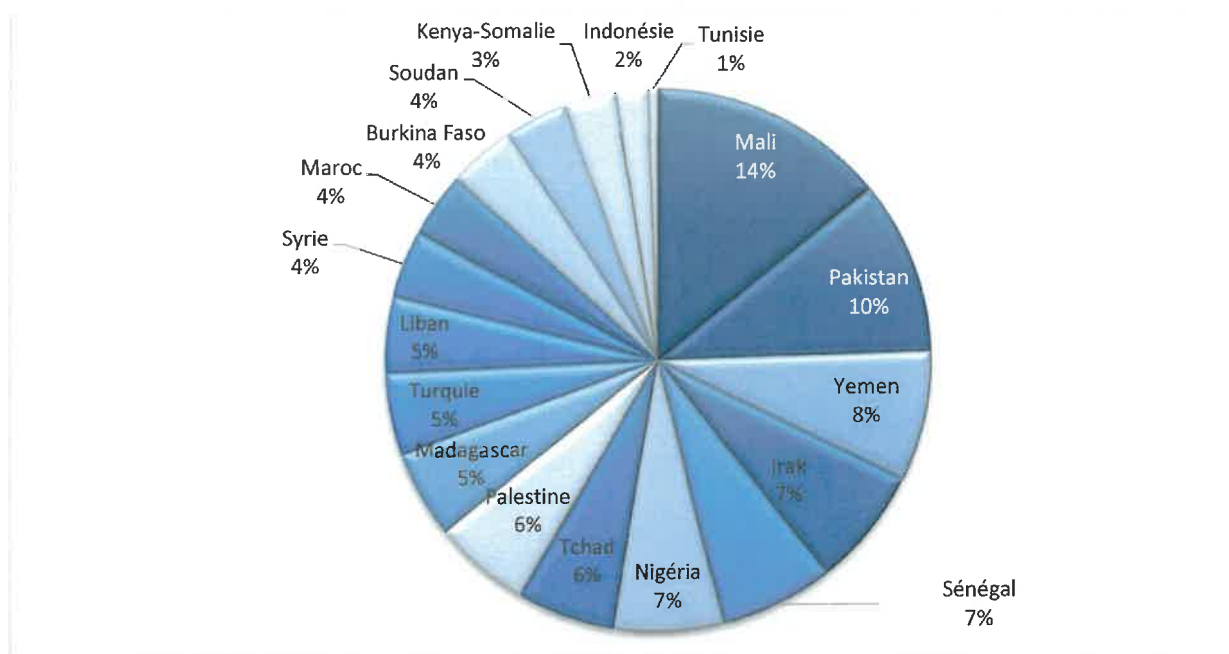
## 2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 8% passant de **14 508 404 €** en 2022 à **15 694 688 €** en 2023.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « **Aïd Al Adha** » représentent **27%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2023 soit **4 352 868 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2023** (hors France) : **3 292 009 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2023** (hors France) : **1 060 859 €**

## Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé les projets suivants :

- Liban : projet de promotion des jeunes femmes par l'employabilité.
- Palestine : projet développement d'une agriculture saine et durable
- Pakistan : nombreux projets en partenariat avec le PAM (Programme Alimentaire Mondial)

### 3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a augmenté de 42%, passant de **3 374 878 €** en 2022 à **4 785 176 €** en 2023.

Parmi les actions réalisées en 2023, on distingue notamment :

- Nigeria : Amélioration de l'accès à l'eau dans la région de Zamfara
- Sénégal : Projet d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement
- Burkina : Forage de puits

### 4. Mise à l'Abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **16 158 646 €** en 2023 soit une augmentation de 417% (**3 876 468 €** en 2022).

Environ 90% de ce montant concerne des actions de mise à l'abri réalisées en 2023 en Syrie avec notamment plusieurs projets en coopération avec le bailleur des Nations Unies UNHCR. On peut également mentionner le projet d'urgence à la suite du Séisme au Maroc.

### 5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **276 254 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement.

La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

## 6. Les missions sociales financées par les fonds provenant de la générosité du public

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 23 067 769 € en 2023.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 1 751 004 € en 2023.

### Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays :

Pays	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Syrie	762 420	2 709 393	2 146 984	14 679 378	-	20 298 175
Pakistan	4 385 509	474 190	109 654	226	-	4 969 579
Mali	908 149	2 686 035	-	-	-	3 594 185
Sénégal	845 477	2 327 680	308 690	-	-	3 481 847
Palestine	1 856 337	555 502	137 641	223 939	-	2 773 419
Kenya-Somalie	957 195	1 236 516	28 237	-	-	2 221 948
Madagascar	1 223 265	572 670	284 076	-	-	2 080 011
Liban	1 383 205	486 270	-	-	-	1 869 475
Maroc	230 257	139 700	-	1 245 821	-	1 615 777
Burkina Faso	306 151	122 229	1 025 372	-	-	1 453 752
Irak	413 213	415 576	-	-	-	828 789
Nigéria	390 840	-	388 470	-	-	779 310
Tchad	557 829	145 516	58 127	-	-	761 472
Yemen	506 924	-	-	-	-	506 924
Turquie	287 821	-	167 781	-	-	455 602
Soudan	216 738	-	65 568	-	-	282 306
Ethiopie	251 268	-	-	-	-	251 268
Indonésie	112 384	-	-	-	-	112 384
Jordanie	66 252	-	-	-	-	66 252
Lybie	-	-	63 738	-	-	63 738
Bangladesh	-	53 219	-	-	-	53 219
Tunisie	33 456	9 818	836	-	-	44 109
Ukraine	-	-	-	8 813	-	8 813
Haïti	-	-	-	470	-	470
Dotation Waqf et legs	-	-	-	-	248 629	248 629
	<b>15 694 688</b>	<b>11 934 314</b>	<b>4 785 176</b>	<b>16 158 646</b>	<b>248 629</b>	<b>48 821 452</b>

#### ❖ Les actions de plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **625 132€** en 2023 contre **539 022€** en 2022.

Ces actions ont concerné plusieurs interventions et travaux de la cellule « relations extérieures et plaidoyer » de la Présidence du SIF.

### **2-2 Frais de recherche de fonds :**

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds ont augmenté de **16 %** passant de **3 660 103 €** en 2022 à **4 265 015 €** en 2023. Ce montant représente **9 %** du montant total de collecte de dons privés comparés au **10%** de 2022. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

#### ❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les référencements et annonces, le traitement informatique des dons, mais aussi tous les moyens humains mis en œuvre sur le terrain et au sein du siège afin de maximiser la collecte.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs.

Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

Le montant des frais d'appel à la générosité du public est de **4 074 035 €** en 2023.

#### ❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux moyens humains mis en œuvre au sein du siège afin d'obtenir les subventions et contributions financières.

Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de **190 980 €** en 2023.

### **2-3 Frais de fonctionnement :**

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ou encore toutes les ressources humaines travaillant à la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement baissent significativement en 2023 passant de **2 602 005 €** en 2022, à **1 692 931 €** en 2023. Cette baisse s'explique par l'aide exceptionnelle au profit de Dotasif effectuée en 2022.

### **2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :**

Les dotations aux provisions pour risques et charges ou dépréciations s'élèvent à **2 623 958 €** pour 2023, contre **365 574 €** en 2022. Cette hausse significative est expliquée par les pertes de changes latentes sur les postes du bilan (majoritairement expliquée par la dévaluation de la monnaie syrienne).

### **2-5 Impôts sur les bénéfices**

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des produits financiers. Le montant des impôts en 2023 est de **122 614 €**.

## 2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique E.11)

## 3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.11)

## 4- Autres informations :

Le SIF n'a pas souhaité utiliser de clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	49%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	48%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

## Rapprochement Compte de résultat / CROD

### Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMpte DE RESULTAT ET DU COMPte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales			Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	par l'organisme	d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme				
Achats de marchandises	20 705	-	9 676 156	-	-	-	-
Variation de stock	34 177	-	61 404	12	-	66	9
Autres achats et charges externes	1 575 864	-	6 449 747	258 558	-	2 468 725	40 546
Aides financières	27 625	-	5 736 552	-	-	-	-
Autres charges	1 171	-	11 257 005	516	-	1 534	138
Impôts, taxes et versement assimilés	69 802	-	325 975	25 277	-	108 431	10 203
Salaires et traitements	669 222	-	9 534 669	233 053	-	1 025 526	95 053
Charges sociales, autres charges de personnel	299 037	-	2 077 867	101 265	-	425 657	39 303
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	110 676	-	454 031	6 396	-	43 797	5 720
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-
Report en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	615	-	3 219 828	41	-	287	7
Charges exceptionnelles	462	-	28 217	14	-	14	-
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 809 356</b>	<b>-</b>	<b>48 821 452</b>	<b>625 132</b>	<b>-</b>	<b>4 074 035</b>	<b>190 980</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	9 696 861
Variation de stock	30	-	-	-	-	-	95 699
Autres achats et charges externes	660 860	-	-	-	-	-	11 454 300
Aides financières	-	-	-	-	-	-	5 764 177
Autres charges	640	-	-	-	-	-	11 261 005
Impôts, taxes et versement assimilés	67 879	-	-	-	-	-	607 566
Salaires et traitements	633 137	-	-	-	-	-	12 190 661
Charges sociales, autres charges de personnel	296 642	-	-	-	-	-	3 239 770
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	30 531	-	-	-	-	-	651 152
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	2 623 958	-	-	-	-	2 623 958
Reports en fonds dédiés	-	-	-	21 400 884	-	-	21 400 884
Charges financières	2 954	-	-	-	-	-	3 223 732
Charges exceptionnelles	257	-	-	-	-	-	28 964
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	122 614	-	-	-	122 614
<b>TOTAL</b>	<b>1 692 931</b>	<b>2 623 958</b>	<b>122 614</b>	<b>21 400 884</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 361 342</b>

### Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	52 390	-	-	-	52 390
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-	-
Personnel bénévole	144 968	-	-	-	144 968
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>197 358</b>



## I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2023 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés,

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture correspond au montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) en début d'exercice constitué du solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public calculé à partir du bilan de clôture de 2022 déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, en tout ou en partie, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement de stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des dotations aux amortissements liés à la générosité du public de l'exercice.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs une approche de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public disponible à la clôture de l'exercice.

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) sont de 23 226 968 €, et en fin d'exercice de 28 522 047 € ; la variation correspond à l'excédent issu de la générosité du public de 2023, d'un montant de 5 154 162 € et un désinvestissement net lié à la générosité du public pour un montant de 140 917 €.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>25 443 905</b>	<b>23 983 184</b>
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 751 004	1 610 247
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	23 067 769	21 843 915
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
1.3 Plaidoyer	625 132	529 022
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 265 015</b>	<b>3 660 103</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 074 035	3 472 392
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190 980	187 711
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>814 456</b>	<b>2 259 212</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>30 523 376</b>	<b>29 902 499</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>476 609</b>	<b>365 574</b>

<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>19 134 998</b>	<b>9 638 735</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>5 154 162</b>	<b>2 264 984</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 289 145</b>	<b>42 171 792</b>
<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>EXERCICE 2023</b>	<b>EXERCICE 2022</b>
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>47 329 170</b>	<b>35 825 313</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 700	1 100
1.2 Dons, legs et mécénats	-	-
- Dons manuels	47 327 470	35 824 213
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>47 329 170</b>	<b>35 825 313</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>354 672</b>	<b>149 627</b>
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>7 605 303</b>	<b>6 196 852</b>
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 289 145</b>	<b>42 171 792</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>23 226 968</b>	<b>20 950 789</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	5 154 162	2 264 984
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	140 917	11 195
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>28 522 047</b>	<b>23 226 968</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>EXERCICE 2023</b>	<b>EXERCICE 2022</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>
Réalisées en France	197 358	81 247
Réalisées à l'étranger	-	-
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>
Bénévolat	144 968	30 609
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	52 390	50 639
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>81 247</b>

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>EXERCICE 2023</b>	<b>EXERCICE 2022</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>23 471 695</b>	<b>20 029 811</b>
(-) Utilisation	- 7 605 303	- 6 196 852
(+) Report	19 134 998	9 638 735
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>35 001 390</b>	<b>23 471 695</b>